

LA CRIMINALISATION

DE LA LUTTE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le 15 janvier 2013, 11 personnes dont un Français (dijonnais), sont poursuivies pour «*association de malfaiteurs*», «coups et blessures» et «vandalisme»...

Le procureur a *cité directement à comparaître* en présentant un *dossier à charge* sans qu'aucune procédure d'instruction n'ait eu lieu. Le tribunal devant statuer sur ce dossier tronqué, nous voulions présenter une défense compensant l'absence d'un *dossier à décharge*.

Les juges ont rejeté :

- les témoignages vidéo et les témoins ;
- l'intégration de 91 comparant(e)s volontaires représentatifs des sociétés citoyenne, agricole, universitaire, politique et de mouvements environnementaux.

Il s'agit là d'un viol délibéré des droits de la défense et d'un refus d'entendre ce qui nous a amenés devant ce tribunal. Sur ce constat de procès inéquitable, nous avons, avec nos avocats, quitté l'audience où le procès s'est poursuivi avec les seules parties civiles.

Le 12 février 2013, la cour de Dendermonde nous *condamne par défaut* jusqu'à 8 mois de prison ferme et 25 000 € de dommages et intérêts, pour « *association de malfaiteurs* ».

Il s'agit bien là de criminaliser notre participation à une action non violente.

La justice belge attaque frontalement la liberté d'expression en condamnant pour « association de malfaiteurs » des personnes qui revendiquent un acte dont aucune d'entre elles n'a de bénéfices personnels à tirer.

Le choix du chef d'accusation permet au tribunal d'esquiver le débat de fond sur les OGM ; il ne lui donne aucunement le droit de refuser d'écouter notre défense.

La justice belge réprime sévèrement cet acte de désobéissance civile pour museler, à l'avenir, toutes formes d'expressions populaires et de contestation.

Ce procès constitue un précédent très dangereux qui pourrait toucher toutes les formes d'action sociale.

Les 11 prévenu(e)s ont fait opposition au verdict afin d'obtenir un procès équitable de défendre la liberté d'expression et d'amener le débat sur les OGM.

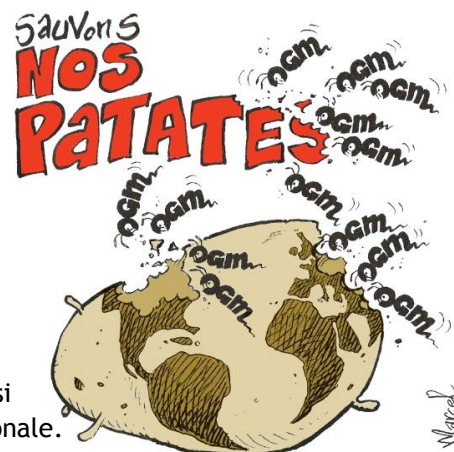
LES PATATES OGM

Le 29 mai 2011, au centre d'ILVO de Wetteren, 500 personnes, paysan(ne)s et citoyen(ne)s, se sont rassemblées pour dénoncer l'absurdité de l'implantation en plein champ, d'un essai de pommes de terre transgéniques destinées à la consommation humaine.

L'essai visait à tester une résistance accrue au mildiou.

Par un échange entre les pommes de terre GM de l'essai et une variété non transgénique naturellement résistante à la maladie, cette action démontrait l'existence d'alternatives et que les plantes GM ne sont pas LA solution pour la recherche.

Les faucheuses et faucheurs volontaires d'OGM français, conscient(e)s que les plantes GM ne s'arrêtent pas aux frontières, ont participé à l'action et ont ainsi renforcé le lien de solidarité entre les pays frontaliers dans cette lutte internationale.



LA RÉSISTANCE PAR TRANSGÉNÈSE À LA MOISSURE DU MILDIU

Cette manipulation génétique consiste en l'insertion :

- d'un à trois gènes de résistance au mildiou, issus de plantes de la famille des solanacées (variétés sauvages des Andes non brevetées) ;
- du gène NPT-II, conférant la résistance à certains antibiotiques (la kanamycine, la néomycine et l'amikacine) ;
- de gènes de bactéries (*Agrobacterium tumefaciens*) ;
- du gène AHAS de résistance aux herbicides de type imidazolinone (BASF).

L'ESSAI

Le 4 mai 2011, 108 pommes de terre GM de différentes constructions génétiques ont été plantées en plein champ :

- 26 lignées de la pomme de terre Désirée, par un consortium d'institutions :
 - l'université de Gand (UGent), promotrice de l'essai ;
 - l'Institut de recherche publique flamand (ILVO) ;
 - l'Institut flamand pour les biotechnologies (VIB) ;
 - la Haute École de Gand (grande école supérieure pluridisciplinaire de Belgique).

Ces plants sont la propriété de l'université de Wageningen (Pays-Bas), initiatrice du projet DuRPh (résistance durable contre le *Phytophthora*).

- 1 lignée de la pomme de terre Fortuna, par le semencier BASF.

ET COMMENT ?

- ✓ La recherche publique se doit de pérenniser les variétés existantes non transgéniques et naturellement résistantes au mildiou, telles les Bio-gold, Bionica, Toluca et Sarpo-mira.
- ✓ Aucune étude sanitaire n'a été réalisée dans cet essai de pommes de terre GM destinées à la consommation humaine.
- ✓ 15 février 2011 : l'essai est autorisé par le Conseil consultatif de biosécurité alors que trois des experts ont donné un avis négatif. Ils ont insisté sur les risques environnementaux et le fait que ce dossier ne comporte aucune valeur scientifique.
- ✓ 4 mars 2011 : passant outre l'avis mitigé du CCB, les ministres Onkelinx et Magnette ont délivré l'autorisation de l'essai.
- ✓ 16 janvier 2012 : devant la méfiance des Européen(ne)s envers les OGM, BASF a annoncé sa décision de ne plus développer de nouveaux OGM destinés exclusivement au marché européen, comme notamment sa pomme de terre Fortuna incluse dans cet essai en plein champ. BASF précise recentrer ses activités dans des régions plus clémentes telles les États-Unis.
- ✓ 2 août 2012 : le tribunal de Gand a jugé l'autorisation de l'essai illégale suite à l'absence de prise en compte par les ministres compétents des oppositions publiques et des avis, même minoritaires, des experts du conseil de biosécurité.
- ✓ 29 janvier 2013 : BASF a annoncé retirer trois de ses demandes d'autorisation déposées auprès de l'Union européenne pour les pommes de terre GM : Modena, Amadea et Fortuna.

QUE RETENIR DE CES PLANTES GM ?

Cette technologie de modification du vivant contribue à une industrialisation de la terre. C'est une marche forcée vers le productivisme (intrants chimiques), la standardisation des variétés végétales (clonage) et la marchandisation (brevetage) engendrant la dépendance des producteurs.

Les OGM ne présentent aucune efficacité durable dans le temps et ne servent surtout pas l'intérêt du paysan. Or l'agriculture a besoin de solutions saines, pérennes et exploitables.

Un paysan dont la culture sera contaminée par un OGM voisin, outre le grave préjudice subi d'une pollution génétique, encourt le risque de voir sa production revendiquée par l'obtenteur (semencier) de l'OGM breveté.

Toutes les cultures conventionnelles, les labels AOC, biologiques et régionaux sont menacés par la propagation des OGM dans l'environnement.

Les essais en plein champ ont pour seul but de tester l'efficacité des OGM avant la mise sur le marché. Il s'agit donc uniquement de recherche à visée commerciale.

les 11 prévenu(e)s, dont un Français (dijonnais), sont rappelé(e)s à comparaître le 02 avril 2013, devant le tribunal de Dendermonde (Belgique), avec plus de 90 comparants volontaires.



Soutien aux libérateurs des patates de Wetteren

Nom * :

Prénom * :

Adresse * :

Code postal et ville * :

Courriel * :

* facultatif

Je joins un don de soutien de €.

Infos et contacts :

Belgique : www.fieldliberation.org
France : vigilanceogm21@mailoo.org

Par chèque à l'ordre de :
CSFV global
merci de préciser au dos ;
patates Wetteren



CSFV
3, Allée des Agudes
31770 COLOMIERS

Par virement ;



Crop Résistance
[triodos BIC:TRIOEBB]
compte :
BE 59 5230 8045 6626